

PROCES VERBAL  
Conseil Municipal du jeudi 2<sup>r</sup> février 2023 à 19H

L'an deux mille vingt trois  
Le 2 février à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRÉSENTS : CHARRAUX Daniel, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, LESSORT Guy, THEVENET Bernadette, CHARBONNIER Nelly, ROUDIER Renée, GENNISSON Frédéric

EXCUSES : BODY Thomas, LABOURIER Mickaël, PEYRONNY Christian

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme CHAGNON CORNARDEAU Corinne.

**Ordre du jour de la séance :**

- Travaux réfection commande éclairage public
- FIC : programmation 2023-2026
- FIC : aménagement Allées du cimetière-réfection
- FIC : toiture salle des fêtes
- Logement T3 : location
- Entretien espaces verts 2023
- Fleurissement 2023
- Sioule et Morge : branchement compteur cure
- Eglise : devis supports étagères et porte sacristie
- Remboursement SMACL sinistre préau
- Convention Chats libres
- Attribution de compensation CLECT
- Stade : main courante
- Questions diverses

La séance est ouverte par M le Maire qui fait lecture du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022. Celui-ci est validé à l'unanimité des personnes présentes.

**Travaux réfection commande éclairage public**

Territoire d'Energie 63 a été retenu dans le cadre d'un appel à projet de France Relance pour rénover les commandes du parc d'éclairage public. Les systèmes de commande de l'éclairage seront remplacés par des systèmes modernes offrant des possibilités de coupures et de réglage afin de diminuer les coûts et la consommation d'énergie. Les dépenses sont estimées à : **5 900,00 € HT.**, 70% sont financés par France Relance, 20% sont pris en charge par TE63 et 10% restent à charge de la commune soit **590,00€ H.T**

Les travaux réalisés dans ce cadre viendront diminuer les travaux prévus dans le cadre de la rénovation des éclairages prévus en 2023 et 2024 et actés en 2022.

Le conseil municipal valide les travaux à l'unanimité des personnes présentes.

**Modification des statuts de Territoire Energie 63**

TE63 a modifié ses statuts le 14 janvier 2023 suite à sa prise de compétences en matière d'énergie renouvelable : « Réseaux de chaleur ou de froid ». Porté par TE63, cette nouvelle compétence a pour but d'accompagner toutes les collectivités et leur permettre de bénéficier d'un projet clé en main, de la création à l'exploitation et l'entretien des réseaux de chaleur. Le conseil municipal valide cette modification

Le conseil municipal valide la modification des statuts à l'unanimité des personnes présentes.

### **FIC : programmation 2023-2026**

Les règles du FIC ont été revues, il s'appliquera pour les 4 prochaines années (2023, 2024, 2025 et 2026). La dépense subventionnable maximum sur 4 ans s'élève à 230 000 € HT, dont 216 975 € HT pour la voirie, avec un taux d'intervention F.I.C de 40 %. On peut maintenant déposer deux projets par an.

Les travaux programmés sont les suivants :

◆ **Année 2023 :**

Travaux de voirie communale : 38 021 € HT

Travaux de bâtiment – Toiture Salle des Fêtes : 47 044 € HT

◆ **Année 2024 :**

Travaux de bâtiments : local communal de la chasse : 120 000 € HT

◆ **Année 2025 :**

Travaux de voirie communale : 24 935 € HT

L'aménagement du presbytère ne rentre pas dans le FIC car celui-ci ne finance pas des projets générateurs de ressources. Le conseil départemental a une autre ligne budgétaire pour ce type de projet.

Par ailleurs, l'expert d'assurance pris dans le cadre du sinistre de la toiture de la salle des fêtes a indiqué que le SMACL devrait prendre en charge tous les frais.

De nouveaux fonds ont été débloqués par la préfecture, les fonds verts. A voir si une demande peut être faite dans ce cadre-là. Le FIC pourrait être annulé si l'on pouvait atteindre 80% de subventions

Le conseil municipal valide cette programmation à l'unanimité des personnes présentes.

### **FIC : aménagement Allées du cimetière-réfection**

Les allées du cimetière communal vont être aménagées afin de les rendre plus accessibles : pose d'un enrobé et de bordures et engazonnement des tombes laissées à l'abandon.

L'entreprise MONTEIL a présenté un devis à 38020,75€ HT, soit 45 624,90€ TTC. Une demande sera déposée auprès du FIC.

Le conseil municipal valide les travaux à l'unanimité des personnes présentes.

### **FIC : toiture salle des fêtes**

Il est proposé de faire remplacer la couverture en ardoise amiantée et simultanément procéder à la mise en place d'une isolation de la toiture de la salle des fêtes afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et de minimiser les dépenses énergétiques.

Un devis présente estimatif de ces travaux fournis par l'entreprise FLEXION BOIS est présenté : montant prévisionnel total suivant devis de 47 044,05 € HT, soit 56 452,86 € TTC.

Cette demande fera l'objet d'une demande de subvention auprès du FIC.

Le conseil municipal valide les travaux à l'unanimité des personnes présentes.

### **Logement T3 : location**

Une demande de location du T3 de la part de Mme LARDINOIS a été déposée en mairie, elle souhaite louer ce logement à compter du 3 février 2023.

Loyer mensuel 380€

Charges mensuelles : 50 €

Un mois de caution lui est demandé, son père se porte garant.

Le conseil municipal valide la location à Mme Lardinois à l'unanimité des personnes présentes.

### **Entretien espaces verts 2023**

Monsieur Didier FAURE a fait une proposition de devis pour l'entretien des espaces verts de la commune. Le devis s'élève à 10 380€ pour environ 10 passages.

- tonte des massifs,
- ramassage des feuilles,
- taille des végétaux.

Le montant est le même qu'en 2022.

Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité des personnes présentes.

Renée Roudier suggère de faire couper derrière la Cure par Hervé Moigner.

### **Fleurissement 2023**

Le devis de CHANAT Christophe pour le fleurissement s'élève à 656,70€

- 10 demi vasques,
- 2 jardinières,
- 2 suspensions panneau.

Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité des personnes présentes.

### **Sioule et Morge : branchement compteur cure**

Le dimanche 8 janvier, le maire a découvert que le compteur d'eau de la cure avait éclaté. Sioule et Morge est intervenu en urgence.

Cela fait plusieurs fois que des fuites d'eau importantes interviennent dans ce local. Il est donc proposé de déplacer le compteur d'eau de la cave à un regard normalisé en limite de propriété.

Le syndicat Sioule et Morge fait une proposition de devis à 959,86€ TTC

Le conseil municipal valide les travaux à l'unanimité des personnes présentes.

### **Eglise : devis supports étagères et porte sacristie**

Suite aux travaux de maçonnerie réalisés dans l'église, l'entreprise « Savoir fer » nous a fait parvenir un devis pour réaliser et poser des supports métalliques pour la pose de statues et divers objets à l'intérieur de l'église et la confection d'une porte sur mesure en chêne pour la sacristie.

- Supports métalliques : 585€
- Porte sacristie : 960€

Le conseil municipal valide les devis à l'unanimité des personnes présentes.

### **Remboursement SMACL sinistre préau**

Suite au sinistre sur la paroi en tôles du préau, notre assurance la SMACL nous propose un dédommagement à hauteur de 1738,03 € ce qui correspond au devis de l'entreprise ECB qui avait réalisé ces travaux en 2007.

- Dépose des tôles et des habillages endommagés.
- Pose du bardage de chaque côté de la porte.
- Pose des profils d'encadrement en tôle laquée.

Le conseil municipal valide l'encaissement du chèque à l'unanimité des personnes présentes.

## Convention Chats libres

L'APA réalise des campagnes de stérilisation des chats libres régulièrement sur le Puy de dôme. A compter de 2023 une convention devra être signée entre la commune et l'APA. Une contribution financière sera demandée à la commune.

Une convention annuelle pour stériliser et identifier les chats libres est proposée.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'APA à l'unanimité des personnes présentes.

## Attribution de compensation CLECT (information)

Lors du passage à la taxe professionnelle unique, il a été décidé que la communauté de communes reverserait aux communes la taxe professionnelle de l'année N-1 pendant 10 années seulement. A la fusion des communautés de communes, il existait d'importantes disparités, une uniformisation s'imposait.

Lors de la réunion de la CLECT en décembre 2022, trois hypothèses ont été présentées

1. Baisse uniforme de 5 % des AC des Communes
2. Pondération multicritères (population, bâtiments, services, km de voirie),
3. Pondération sur potentiel financier et dotation.

La 1ère proposition a été rejetée d'emblée car elle défavorisait certaines communes.

La seconde proposition a obtenu le plus d'avis favorables avec une demande de plafonnement de la baisse à 30 %.

L'idée est d'obtenir une modification libre des AC et donc un consensus où toutes les parties s'accordent. La volonté de procurer plus de moyens à la Communauté de Communes a été exprimée.

Estimatif des charges à hauteur de 10,5 € par habitant pour la commune.

Le plafond de baisse ne peut pas être supérieur à 30%

## Stade : main courante

La commune de Lapeyrouse a demandé si elle pouvait acheter les mains courantes du stade de football de Teilhet. Une partie des conseillers ne souhaite pas vendre les mains courantes.

## Questions diverses.

Vol de cuivre dans les vestiaires du stade :

Les locaux des vestiaires du stade ont été cambriolés en janvier 2023.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de St Eloy les Mines. La porte a été fracturée et la serrure arrachée. Les tuyaux en cuivre, la robinetterie ont été volés, ainsi qu'une cuisinière.

Nous avons reçu un devis de l'entreprise « savoir fer » pour sécuriser l'accès à hauteur de 394€.

La commune de Teilhet a été désignée pour recevoir une antenne relais. C'est l'opérateur Orange qui a été désigné pour l'installation. Des pourparlers sont en cours pour connaître le lieu d'implantation.

Locataire T2 : Stéphanie Duverger a donné son préavis et libèrera son logement le 8 mai 2023.

Informations données par Frédéric Gennisson : problème d'éclairage public au Mazaubel.

Il signale également que l'entreprise qui débarde du bois aux Ayes dégrade les chemins.

Il semblerait qu'aucune DICT n'est été demandée en mairie.



La Secrétaire de séance